info Jeunes LA RÉUNION
EXPLORER LES POSSIBLES



Passer le BAFA ou le BAFD

ÊTRE CITOYEN
Participer à la vie citoyenne - Octobre 2026

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION REUNION

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

CRIJ CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE RÉUNION

SOMMAIRE

Premiers pas dans l'animation 2
Passer le BAFA 3
Passer le BAFD 6
S'inscrire et choisir son organisme de formation 9
Trouver son stage pratique 11
Les aides financières 13
Contacts utiles 14
Sites utiles 19

Premiers pas dans l'animation



Vous aimez le contact avec les enfants et les adolescents ? Vous souhaitez proposer des activités, participer à des projets éducatifs ou prendre des responsabilités dans un centre de loisirs ou un séjour de vacances ?

Le BAFA et le BAFD sont deux brevets qui peuvent vous permettre de vous engager dans le domaine de l'animation volontaire.
Ces formations vous permettent d'acquérir des connaissances, de développer des compétences et de vivre des expériences utiles dans votre parcours personnel et professionnel.



Envie de travailler avec des enfants ou des adolescents pendant les vacances ou durant votre temps libre ? Le BAFA permet de se former à l'animation et d'encadrer des jeunes en accueils collectifs de mineurs (ACM).

Qu'est-ce que le BAFA ?

Le **BAFA** signifie **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.** Il permet d'encadrer, de manière occasionnelle et dans le cadre de l'animation volontaire, des enfants et des adolescents dans des accueils collectifs de mineurs (ACM) tels que les centres de loisirs, de vacances, classes de découverte, campings... durant les vacances scolaires pendant les vacances scolaires ou pendant les temps périscolaires.

Il s'agit d'un brevet d'aptitude et non d'un diplôme professionnel de l'animation. C'est à la fois un job et un engagement. Le BAFA est **accessible à partir de 16 ans révolus** au premier jour de la formation générale.

Où peut-on exercer avec le BAFA ?

Le BAFA peut notamment permettre d'exercer dans différents accueils collectifs de mineurs :

- Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et centres sociaux ;
- Colonies de vacances et camps ;
- Villages vacances et clubs ;
- Les accueils de scoutisme ;
- Les accueils de loisirs.

Quel est le rôle d'un animateur ?

Le rôle de l'animateur ne se limite pas à surveiller les enfants ou à organiser des jeux. Il participe à leur épanouissement, à leur apprentissage de la vie collective et à la découverte de nouvelles activités.
Ses principales missions sont de :

- assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- préparer et animer des activités ludiques, culturelles, sportives ou artistiques ;
- respecter les besoins, les rythmes et les capacités de chaque enfant ;
- favoriser l'autonomie, la coopération et le respect des autres ;
- participer aux temps de vie quotidienne, comme les repas et les temps calmes ;
- travailler avec l'équipe d'animation et communiquer avec la direction.

BON À SAVOIR

Les jeunes étrangers détenteurs d'un titre de séjour peuvent suivre la formation.

LE BAFA EN 3 ÉTAPES

ÉTAPE 1

Session de formation générale

Cette première session vous permet d'acquérir les bases nécessaires pour devenir animateur. Vous découvrez les besoins des enfants et des adolescents, les techniques d'animation, le fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs, la sécurité et le travail en équipe. Il n'y a pas d'examen, l'évaluation est continue.



8 jours minimum



Organisme de formation
(pension complète, demi-pension ou externat)

ÉTAPE 2

Stage pratique

Vous mettez en pratique les connaissances acquises lors de la formation générale. Vous rejoignez une équipe d'animation et participez aux activités. Certaines structures d'accueil rémunèrent les stagiaires, mais ce n'est pas obligatoire. Attention, le stage pratique doit être effectué dans les 18 mois qui suivent la formation générale.



14 jours minimum



Séjours de vacances, accueil de loisirs, accueil de scoutisme, etc.

ÉTAPE 3

Session d'approfondissement ou de qualification

La **session d'approfondissement** vise à découvrir et approfondir une thématique de votre choix (jeunes enfants, adolescents, activité sportive ou culturelle, etc.).



6 jours minimum



Organisme de formation

La **session de qualification** vise l'acquisition de compétences spécifiques dans un domaine spécialisé (voile, canoe kayak, surveillance de baignade, etc).
Attention, la qualification de surveillance de baignade doit être renouvelée tous les 5 ans.

8 jours minimum

Organisme de formation

L'obtention du diplôme

L'obtention du BAFA repose sur la validation des trois étapes du parcours de formation. Chacune d'elles fait l'objet d'une évaluation permettant d'apprécier les compétences acquises et l'aptitude du candidat ou de la candidate à exercer les fonctions d'animation.

Une fois les trois étapes réalisées, votre dossier est transmis au jury départemental, rattaché au service de l'État compétent en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Trois décisions peuvent être prononcées :

- **Admis** : le jury reconnaît vos aptitudes à encadrer des mineurs en accueil collectif de mineurs et attribue le BAFA.
- **Ajourné** : le jury estime que les éléments présentés ne permettent pas encore de valider les aptitudes requises. Il peut vous demander de recommencer un ou plusieurs stages ou de vous présenter à un entretien.
- **Refusé** : le jury considère que vous ne possédez pas les aptitudes nécessaires à l'obtention du diplôme.

En cas d'ajournement, vous disposez d'un délai de 12 mois pour recommencer intégralement la ou les étapes du parcours indiquées dans la décision.

BON À SAVOIR

Attention : une appréciation défavorable à l'issue de la session de formation générale, qui constitue la première étape du parcours, empêche la poursuite de la formation. Vous devez alors effectuer à nouveau l'intégralité de la session.

Quel est le délai maximal pour obtenir le BAFA ?

Le cursus doit normalement être achevé dans un délai maximal de 30 mois à compter du premier jour de la formation générale. Une prorogation d'un an peut être accordée sur demande motivée et justifiée, à faire avant l'échéance de ce délai.





Vous souhaitez aller plus loin dans l'animation, prendre des responsabilités et enrichir votre expérience ? Le BAFD s'inscrit dans la continuité de votre engagement.

Qu'est-ce que le BAFD ?

Le **BAFD** signifie **brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.** Il prépare à diriger, de manière occasionnelle et dans le cadre de l'animation volontaire, un accueil collectif de mineurs.

Alors que l'animateur accompagne les enfants et met en œuvre les activités, le directeur organise le fonctionnement général de l'accueil, coordonne l'équipe et veille à la réalisation du projet pédagogique.

Le BAFD s'adresse aux personnes qui souhaitent prendre davantage de responsabilités dans le secteur de l'animation.

Quelles sont les missions d'un directeur ?

Le directeur est chargé de :

- élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique ;
- organiser les activités et la journée ;
- coordonner et accompagner l'équipe d'animation ;
- garantir la sécurité et le bien-être des mineurs ;
- gérer les aspects administratifs, matériels et budgétaires ;
- communiquer avec les familles et les partenaires ;
- favoriser l'inclusion de tous les enfants ;
- veiller au respect de la réglementation.

Quelles sont les conditions d'accès au BAFD ?

Vous devez **avoir 18 ans révolus au premier jour de la formation générale** et remplir les conditions de qualification prévues par la réglementation.

Deux voies principales existent :

- être titulaire du BAFA ;
- être titulaire d'un diplôme, titre ou certificat reconnu permettant d'exercer les fonctions d'animation et justifier, dans les deux années précédant l'inscription, de deux expériences d'animation totalisant au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs déclaré.

Si vous ne remplissez pas les conditions de qualification habituelles, une dérogation peut être accordée dans certaines situations par l'autorité compétente (DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), sous réserve de justifier des expériences requises.

LE BAFD EN 4 ÉTAPES

ÉTAPE 1

Session de formation générale
Vous découvrez les fonctions de direction, la réglementation, la gestion d'un accueil et le travail avec une équipe. Au programme : réaliser un budget, animer et former son équipe, etc. Cette session vous permet également de construire votre projet personnel de formation.



9 jours minimum en continu
10 jours minimum en plusieurs fois



Organisme de formation

ÉTAPE 2

Premier stage pratique
Vous mettez en œuvre les acquis de la formation générale en exerçant les fonctions de directeur ou d'adjoint de direction. Ce stage permet de découvrir la gestion concrète d'un accueil et la coordination d'une équipe comprenant au moins 2 animateurs. Certaines structures d'accueil rémunèrent les stagiaires, mais ce n'est pas obligatoire. Attention, le stage pratique doit être effectué dans les 18 mois qui suivent la formation générale.



14 jours minimum



Séjours de vacances, accueil de loisirs, accueil de scoutisme, etc.

ÉTAPE 3

Session de perfectionnement
Vous analysez votre première expérience pratique, identifiez vos points forts et vos difficultés, puis approfondissez les compétences nécessaires à la direction.



6 jours minimum



Organisme de formation

ÉTAPE 4

Deuxième stage pratique
Vous poursuivez votre apprentissage en exerçant les fonctions de directeur ou d'adjoint de direction. Vous renforcez vos compétences en organisation, en gestion, en communication et en pilotage pédagogique.



14 jours minimum



Séjours de vacances, accueil de loisirs, accueil de scoutisme, etc.

L'obtention du diplôme

Pour obtenir votre BAFD, vous devez :

- **Terminer les quatre étapes de formation :** Chaque étape fait l'objet d'une appréciation portant sur votre aptitude à exercer les fonctions de direction.
- **Rédiger votre bilan de formation dans un délai d'un an maximum :** Appuyez-vous sur vos évaluations et analysez les compétences acquises, en cours d'acquisition ou à développer.
- **Transmettre votre bilan à la DRAJES :** Le bilan doit être envoyé dans un délai maximal d'un an après la fin du deuxième stage pratique, selon les modalités officielles.
- **Votre dossier est examiné :** Lorsque les conditions sont réunies, il est présenté au jury compétent. Celui-ci peut, si nécessaire, vous convoquer à un entretien.
- **La décision est rendue :** Vous pouvez être déclaré reçu, ajourné ou refusé. En cas de réussite, le BAFD vous est délivré. En cas d'ajournement, vous pouvez être invité à compléter ou à refaire les étapes jugées insuffisantes dans un délai de 12 mois.

BON À SAVOIR

Le BAFD permet d'exercer les fonctions de directeur pendant cinq ans.
Pour continuer à exercer les fonctions de directeur, vous devez demander son renouvellement sur le portail officiel **jeunes.gouv.fr**

Pour obtenir le renouvellement, vous devez justifier, au cours des cinq années de validité, d'au moins l'une des expériences suivantes :

- 28 jours minimum en tant que directeur ou adjoint de direction d'un accueil collectif de mineurs ;
- 6 jours minimum en tant que formateur BAFA ou BAFD, lors de sessions de formation générale, d'approfondissement ou de qualification.



S'inscrire et choisir son organisme de formation

Avant de commencer votre formation BAFA ou BAFD, découvrez les démarches d'inscription et les critères pour choisir un organisme adapté à vos besoins.

ÉTAPE 1

Effectuer votre inscription administrative

Avant de choisir une session, vous devez **créer votre espace personnel** sur **https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr**

Remplissez le formulaire de préinscription avec vos coordonnées. Vous recevrez une confirmation de votre préinscription sur l'adresse mail que vous aurez renseigné. Cette inscription permet d'obtenir votre identifiant de candidat et de suivre les étapes de votre formation. Vous pourrez également retrouver les informations relatives à votre dossier.

Pour le BAFA, vous pouvez effectuer l'inscription administrative trois mois avant votre 16e anniversaire. Vous devez toutefois avoir 16 ans révolus au premier jour de la formation générale. **Pour le BAFD,** vous devez avoir 18 ans révolus à cette même étape et remplir les conditions d'accès correspondantes.

ÉTAPE 2

Choisir un organisme de formation habilité

Une fois votre inscription validée par la DRAJES, vous pouvez choisir un organisme de formation habilité à La Réunion et vous inscrire à une session avec votre numéro de candidat. Il n'existe pas de « calendrier général » des formations. Chaque organisme propose des dates qui sont adaptées à son organisation.

Comment choisir un organisme de formation ?

Plusieurs organismes peuvent proposer des sessions près de chez vous ou dans d'autres secteurs. Vous pouvez comparer leurs propositions avant de vous inscrire.
Voici les critères à prendre en compte :

L'habilitation de l'organisme
Assurez-vous que l'organisme est habilité par les services de l'État à dispenser la formation BAFA ou BAFD concernée.

Les dates et les lieux
Vérifiez que vous êtes disponible pendant toute la session et que vous pouvez vous rendre sur le lieu de formation.

Le coût total
Comparez le prix de la session, les repas, l'hébergement, le transport et les éventuels frais supplémentaires. Le coût est variable d'un organisme à l'autre.

Le projet pédagogique
Consultez les objectifs, les méthodes de travail, les valeurs éducatives et les modalités d'accompagnement proposées.

Les conditions d'hébergement
Selon les sessions, vous pourrez choisir l'internat, la demi-pension ou l'externat. Ces options ont une incidence sur le budget et l'organisation.

L'accompagnement et les stages
Demandez si l'organisme peut vous conseiller dans la recherche de stage et s'il propose lui-même des possibilités de mise en pratique ou d'emploi.

BON À SAVOIR

Vous pouvez effectuer les différentes sessions auprès d'organismes différents, à condition qu'ils soient habilités et que vous respectiez l'ordre des étapes.
Avant toute inscription, demandez les informations nécessaires sur le contenu de la formation, le coût, les conditions d'annulation et les modalités de paiement.

Avant de vous inscrire, faites le point sur votre projet !

Passer le BAFA ou le BAFD demande de la disponibilité et un budget. Quelques vérifications simples vous aideront à choisir une formation adaptée à votre situation.

Les questions à vous poser :

- Quel brevet souhaitez-vous préparer : BAFA ou BAFD ?
- Remplissez-vous les conditions d'âge et d'accès ?
- Quelles sont vos disponibilités pendant les vacances ou en dehors ?
- Quel budget pouvez-vous consacrer à la formation ?
- Avez-vous besoin d'un hébergement ou d'une solution de transport ?
- Avez-vous commencé à chercher un lieu de stage pratique ?



Trouver son stage pratique

Le stage pratique vous permet de mettre en application les connaissances acquises en formation. Vous découvrez le fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs, participez à la vie d'une équipe et apprenez à accompagner les enfants dans leurs activités quotidiennes.

Où rechercher un stage BAFA ?

Vous pouvez contacter différents organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) :

- les communes et les intercommunalités ;
- les centres de loisirs et les accueils périscolaires ;
- les associations d'éducation populaire ;
- les séjours de vacances et les colonies ;
- les associations de scoutisme ;
- les maisons des jeunes et de la culture (MJC) ;
- les centres sociaux et les maisons de quartier ;
- les organismes de formation qui organisent également des accueils.

Trouver des associations

- **www.crajep.re :** annuaire des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- **https://associations.re** : Annuaire des associations de loisirs.

Quelques pistes de structures !

- Association Réunion Loisirs : **www.reunion-sport-loisirs.fr**
- La Ligue de l'enseignement - Fédération de La Réunion **https://laligue974.re**
- Centre de vacances Les Hortensias **www.leshortensias974.fr**
- ARCV (Association Réunionnaise des Centres de Vacances) **www.arcv.run**
- Scouts et Guides de La Réunion **https://sites.sgdf.fr/la-reunion**
- ACCASE (Association Centre Culturel d'Actions Socio-Éducatives) **https://accase.re**
- KAZ'ASUN : **https://kazasun.re**
- Centre Jacques Tessier **www.centrejacquestessier.fr**
- Centre de vacances de l'Ermitage CAF - Bois Corail
- Centre de vacances de l'Etang Salé
- Bouillon D'aventures **www.bouillon-daventures.com**
- Les Petits Débrouillards **https://lespetitsdebrouillards.re**
- CASEC Cressonnière **https://case-cressonniere.re**

Comment organiser votre recherche ?

Préparez votre candidature

Rédigez un CV simple et une lettre de motivation. Présentez vos disponibilités, vos expériences et les raisons pour lesquelles vous souhaitez travailler dans l'animation.

Contactez plusieurs structures

Envoyez des candidatures spontanées, consultez les annonces et sollicitez votre organisme de formation. Ne vous limitez pas à une seule structure.

Préparez votre entretien

Renseignez-vous sur la structure, le public accueilli et les activités proposées. Montrez votre motivation et votre volonté d'apprendre.

Vérifiez les conditions du stage

Avant de vous engager, confirmez les dates, les fonctions exercées, la durée, le statut proposé et les conditions de rémunération éventuelle.

Activez votre réseau et surveillez les réseaux sociaux

Parlez de votre recherche autour de vous et consultez régulièrement les offres publiées sur les réseaux sociaux des mairies, des associations et des organismes d'animation à La Réunion.

À retenir : un stage se prépare à l'avance. Plus vous commencez tôt, plus vous avez de possibilités de trouver une structure adaptée à votre projet.

BON À SAVOIR

Le **contrat d'engagement éducatif (CEE)** est un contrat de travail particulier utilisé principalement pour recruter des animateurs et des directeurs de façon occasionnelle dans les centres de vacances, les colonies de vacances et les accueils de loisirs.

Le CEE bénéficie de **règles particulières, différentes de celles d'un contrat de travail classique**.

Il faut être titulaire du BAFA ou du BAFD pour prétendre à ce contrat. Sa durée ne peut être supérieure à 80 jours par an. La rémunération de ce contrat ne peut pas être inférieure à 52,93 € brut par jour.



Les aides financières

Plusieurs aides financières peuvent vous aider à réduire le coût de votre formation BAFA. Renseignez-vous !

BON À SAVOIR

Le BAFA et le BAFD peuvent coûter cher ! **Sur la plateforme 1jeune1solution**, vous avez accès à un simulateur d'aides financières. En fonction de votre profil (âge, situation géographique, demandeur d'emploi ou non...), vous pouvez retrouver les aides auxquelles vous êtes éligibles. Ce simulateur inclut les aides au BAFA et au BAFD.

L'aide de la CAF

La Caisse d'allocations familiales (Caf) de La Réunion propose une aide financière pour participer aux frais de formation au BAFA.

www.caf.fr/allocataires

L'aide de la MSA

La MSA (Mutualité sociale agricole) accompagne les personnes relevant du régime agricole. Certaines caisses proposent une aide financière pour réduire le coût du BAFA. À La Réunion, renseignez-vous auprès de la CGSS (Caisse générale de sécurité sociale) pour connaître les aides disponibles.

www.caf.fr/allocataires

Les autres aides financières possibles

En fonction de ta situation personnelle, d'autres organismes peuvent participer au financement de ta formation.

- **La mairie ou le CCAS :** Certaines communes peuvent proposer une aide aux jeunes qui souhaitent passer le BAFA, selon leurs dispositifs et leur budget. Contactez le service jeunesse ou le CCAS de votre commune pour connaître les conditions.
- **France Travail :** Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez votre conseiller pour vérifier si un financement peut être envisagé dans le cadre de votre projet professionnel.
- **La Mission Locale :** Pour les jeunes accompagnés dans leur insertion professionnelle, la Mission Locale peut renseigner sur les aides mobilisables et les démarches à effectuer. Renseignez-vous auprès de votre référent.
- **Les comités d'entreprise** : Les comités d'entreprise proposent parfois des aides pour les enfants de leurs salariés. Demandez à vos parents de se renseigner auprès de leur employeur.



Contacts utiles

Liste 1
Organismes d'information P.14

Liste 2
Organismes de formation P.17

Liste 1
Organismes d'information

France Travail

France Travail accompagne les demandeurs d'emploi dans leurs démarches d'insertion professionnelle, leur recherche d'emploi et leur projet de formation. Les personnes inscrites peuvent se renseigner auprès de leur conseiller sur les aides éventuellement mobilisables pour financer une formation.

Annuaire des agences France Travail : www.francetravail.fr/annuaire ou 3949

Missions Locales

Les Missions Locales sont des structures qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

Mission Locale Nord :
https://missionlocalenord.re
Mission Locale Ouest :
https://mio-reunion.re
Mission Locale Sud :
https://missionlocalesud.re
Mission Locale Est :
https://missionlocaleest.re

Réseau Info Jeunes

Le réseau Info Jeunes informe les jeunes de 13 à 30 sur divers sujets de la vie quotidienne : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité et engagement citoyen. Il propose des informations pratiques et oriente les jeunes vers les structures et dispositifs adaptés à leurs besoins.

Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis
Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
https://accase.re

Info Jeunes Primat Saint-Denis
Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
https://coeur-social-974.re

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne
CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
https://ville-saintesuzanne.re

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession
Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port
Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
0262 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul
Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre
Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons
Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon
18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
0262 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre
Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps
Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon
Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes
CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre
Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 58 81 85
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît
Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
https://cnjoi.fr

Liste 2
Organismes de formation

Les coordonnées des organismes sont regroupées par secteur géographique. Leurs formations peuvent se dérouler dans différentes communes de La Réunion. Contactez-les pour connaître les lieux et dates des prochaines sessions.

Zone Nord

Sainte-Clotilde

Association Réunionnaise des Centres de Vacances (ARCV)
10 bis rue Alain Peters
SHLMR Les Calebassiers
97490 Sainte Clotildes
0262 28 18 47
accueil.sd@arcv.run
www.arcv.run

Infos BAFA/BAFD :
0692 03 14 74
pôle-formations@arcv.run

CEMEA Réunion
45 ruelle Magnan, Champ Fleuri
97490 Sainte-Clotilde
0262 21 76 39
accueil@cemea-reunion.org
https://cemea-reunion.org

KAZ'ASUN
Informations générales
0693 32 41 21
contact.kazasun@gmail.com
https://kazasun.re

Pôle formation (Infos BAFA/BAFD)
0693 43 64 31
formation.kazasun@gmail.com

Saint-Denis

Association Centre Culturel d'Actions Socio-Éducatives (ACCASE)
Siège
16 Allée des Aventurines
Local 9002 Kerveguen
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
formation@accase.re
https://accase.re

Ligue de l'Enseignement - Fédération La Réunion
21 rue de Madagascar
97400 Saint-Denis
0262 94 84 40
contact@laligue974.re
https://laligue974.re

Infos BAFA/BAFD
0692 31 59 31
formations.vacances@laligue974.re

Scouts et Guides de La Réunion
36 rue de Paris
97400 Saint-Denis
0262 90 78 38
territoire@sgdfr.re

SPL OPE
200 Boulevard Jean Jaurès
97400 Saint-Denis
0262 81 72 81
j.vencapasawmy@ope-spl.re

Zone Sud

Saint-Pierre

Association FAIR
106 rue Victor le Vigoureux
97410 Saint-Pierre
0262 77 58 32 / 0692 96 56 70
contact@associationfair.fr
www.associationfair.fr

Zone Est

Saint-André

Association Réunionnaise pour l'Education et la Jeunesse (ARPEJ) 974
0692 68 76 04 / 0692 05 04 34
arpej974@laposte.net



Sites utiles

Portail officiel BAFA-BAFD :
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
Inscription au cursus, suivi des étapes de formation et consultation des informations liées au brevet.

Académie de La Réunion – DRAJES :
www.ac-reunion.fr
Informations sur les étapes de formation, la réglementation, les contacts administratifs et liste des organismes de formation référencés à La Réunion.

CAF de La Réunion :
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion
Informations sur les aides financières éventuelles et les démarches à effectuer auprès de la CAF.

Jeunes360 : https://jeunes360.re
Informations et conseils pour les jeunes sur la formation, l'emploi, les projets et les démarches du quotidien.

1 jeune, 1 solution :
www.1jeune1solution.gouv.fr
Portail pour accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel : offres d'emploi, stages, alternance, formations et dispositifs d'accompagnement.
Le site propose également un simulateur permettant d'identifier les aides auxquelles vous pourriez avoir droit.



Nous suivre sur les réseaux sociaux

CRIJ-Info Jeunes Réunion

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ-Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et édition : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photo : Magnific, Canva
Octobre 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.